RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE

Séance plénière du 3 décembre 2021

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la CRC FDVA du 27 mai 2021

2. Retours sur les campagnes 2021

- Statistiques

- Faits marquants

3. Orientations et priorités pour 2022

- Calendrier et documents
- Perspectives budgétaires FDVA
- FDVA2
- FDVA1 : perspectives concernant la pluriannualité

4. Perspectives « vie associative »

- Étude d'impact sur le FDVA2 (LMA)
- Préparation de l'essaimage « Guid’asso » (mesure AVAL) en région

1. Validation du compte-rendu de la réunion plénière du 27 mai 2021

2. Retours sur les campagnes 2021

2.1. Statistiques : réponses aux demandes complémentaires formulées par la CRC du 27 mai 2021

Évolution des demandes FDVA1 sur 4 ans (depuis 2018)

Quel secteurs ? Les associations de **loisirs-vie sociale et santé-action sociale sont sur-représentées** sur le FDVA1 (34% en moyenne depuis 2018). Et à l'inverse, les associations de médias, culture, environnement-patrimoine et éducation-formation sont les moins demandeuses sur le FDVA1.

Quelles formations ? **Les formations spécifiques sont globalement plus demandées** que les formations techniques. Elles sont majoritairement demandées par des associations des secteurs : santé-action sociale et loisirs-vie sociale (56% et 53% respectivement en moyenne depuis 2018).

Il s'agit essentiellement d'associations comptabilisant plus de 10 ETPT. Suivies d'associations ayant de 2 à 5 ETP.

2.2. Faits marquants

Prise en compte des difficultés rencontrées par les associations pour l'utilisation des subventions 2021, liées à la suite des effets de la crise sanitaire

FDVA 1

	Nombre d'actions FDVA1 concernées	Montant concerné
Report de la subvention 2020 sur 2021 puis sur l'exercice 2022	5	5 650 €
Report de la subvention 2021 sur l'exercice 2022	7	7 200 €
TOTAL	13	12 850 €

2.2. Faits marquants

Prise en compte des difficultés rencontrées par les associations pour l'utilisation des subventions 2021, liées à la suite des effets de la crise sanitaire

FDVA 2

	Nombre de projets FDVA2 concernés	Montant concerné
Report de la subvention 2021 sur l'exercice 2022	8	31 500 €
Transformation de la subvention 2021 en subvention de fonctionnement global	1	3 000 €
TOTAL	**9**	**34 500 €**

2.3. Publication et valorisation des résultats des campagnes FDVA 2021

Cartographie dynamique

- Pas de publication des données des campagnes FDVA sous forme de cartes dynamiques en 2021
- Impacts liés à la nouvelle organisation des services de l'État (transfert des ressources à la DREETS)

Infographies régionale et départementales

- Réalisation et production de ces supports différées

3. Orientations et priorités pour 2022

3.1. Calendrier et documents

Calendrier 2022 prévisionnel

17 janvier
Lancement des campagnes et ouverture du téléservice LeCompteAsso pour déposer les demandes

7 mars
Clôture du dépôt des demandes

18 mai
Réunion de la commission régionale pour avis sur les propositions de financement FDVA1 et FDVA2 de l'ensemble de la région

31 mai
Publication des décisions

Juin-août
Notification et versement des subventions

Documents & outils

- **Refonte des documents** (vocabulaire et forme) en cours pour plus de simplification et clarté
- **Mise à jour des outils** à destination des associations

3.2. Perspectives budgétaires pour 2022

Enveloppe FDVA1

- Stabilité des crédits inscrits au PLF 2022 pour le FDVA
- Préparation de la maquette 2022 du budget opérationnel du programme « jeunesse vie associative » en cours
- Volonté de stabiliser les crédits régionaux FDVA1 à hauteur de 325 000 euros

Enveloppe FDVA2

- Pérennisation des 25 M€ dédiés au FDVA2 dans le PLF 2022
- Maintien de l'abondement supplémentaire par les fonds inactifs qui seront collectés en 2022 (vision des montants au plus tard en mars 2022)
- Constitution d'une enveloppe régionale par prélèvement d'une quote-part sur les enveloppes départementales :
  - En 2021, obligation d'une enveloppe à 15% - pour 2022, pas de consigne nationale à ce stade (attente arbitrage)
  - Proposition régionale: maintien d'une enveloppe à 5% et possibilité d'augmenter à 7% en fonction des crédits issus des fonds inactifs (si représentent au moins un abondement de 70% des enveloppes départementales)

3.3. Orientations FDVA2 : volonté de stabiliser les priorités régionales mais aussi de clarifier et préciser davantage le volet « nouveau ou innovant » (à discuter)

	Financement global	Nouveaux projets ou projets innovants
Priorités	Associations de 2 ETP au plus dont l'action: • concourt au dynamisme de la vie locale • mobilise une participation citoyenne significative Possibilité de déroger au plafond de 2 ETP, au cas par cas car il s'agit d'une priorité et non d'un critère	**Par « nouveau », il faut entendre:** « introduire quelque chose de nouveau dans la pratique, au regard de ce qui se fait ailleurs ». Cette nouveauté peut concerner la nature de l'action, le territoire d'intervention, et/ou la gouvernance du projet, c'est-à-dire la méthode et le pilotage. **Par « innovant », il faut entendre:** • diffusable et transférable (à d'autres associations, dans d'autres lieux, etc.). Aussi, il est souhaitable de faire apparaître dans la demande de subvention les moyens de transmission ou de partage envisagés. • pérenne (toute l'année) et ne pas se résumer uniquement à un événementiel (concert, journée, festival, etc.). + Maintien d'une attention à l'accompagnement de petites asso et à la complémentarité avec l'existant + Attention aux projets qui contribuent aux enjeux contemporains de transformation de la société
Financements	De 1 000 à 5 000 euros	De 3 000 à 10 000 euros par association

3.3. Orientations FDVA2 : intégration des parlementaires dans les instances consultatives départementales FDVA2 en 2022

- Application à partir du 1er janvier 2022
- Pour tous les départements de la région qui comprennent tous au moins 5 parlementaires, processus de désignation de 4 parlementaires (2 députés + 2 sénateurs) et de leurs suppléants par les présidents des 2 chambres
- Calendrier précis de désignation encore inconnu (en cours de discussion entre le secrétariat général du gouvernement et l'administration centrale du ministère)

3.4. Orientations FDVA1 : nouveautés concernant le cadrage national

Introduction de la pluriannualité : possibilité de soutenir le financement d'un programme de formations pluriannuel sur 3 ans

- 3 **fiches projet potentielles** pouvant faire l'objet d'une demande par une association pour la mise en place d'un plan de formation sur 3 ans (par public visé)
  - ⇨ Plan de formation pour les nouveaux bénévoles
  - ⇨ Plan de formation pour les bénévoles réguliers
  - ⇨ Plan de formation pour les bénévoles dirigeants
- **Fin de l'application du forfait jour** et ajustement du montant attribué au cas par cas en fonction de l'ampleur et de la cohérence du projet (limite: maximum de 70% de subventions publiques au lieu de 80% précédemment)
- Importance de **garder une part des crédits** pour accueillir chaque année de nouvelles demandes : taux non fixé nationalement, à déterminer régionalement

3.4. Eléments statistiques sur le FDVA1 depuis 2018 pour analyser la récurrence des demandeurs et des actions

Associations récurrentes

Part moyenne du nombre d'associations **récurrentes** sur les 4 dernières années parmi la totalité des associations demandeuses

74 %

Volume budgétaire moyen dédié aux associations et aux actions récurrentes depuis 4 ans

78% de l'enveloppe régionale totale moyenne

Associations nouvelles

Part moyenne du nombre d'associations **nouvelles** sur les 4 années parmi la totalité des associations demandeuses

26 %

Volume budgétaire moyen dédié aux associations et aux actions récurrentes depuis 4 ans

22% de l'enveloppe régionale totale moyenne

3.4. Priorités régionales FDVA 1 : propositions (à discuter)

FDVA1 – formation des bénévoles annuelle

Publics cible	Bénévoles dirigeants Bénévoles responsables d'activités Futurs ou nouveaux bénévoles Associations de 2 ETP au plus
Thématiques	Gouvernance associative – parcours d'engagement Culture numérique Lutte contre les discriminations : **dont notamment les actions de formation permettant l'accès aux responsabilités associatives des publics plus éloignés**
Territoires	QPV, ZRR
Financements	500 €/ jour

FDVA1 – formation des bénévoles pluriannuelle

Associations cible	Toute association qui serait en mesure de formaliser une demande portant sur un plan de formation sur 3 ans en fonction des 3 publics: • Nouveaux bénévoles • Bénévoles réguliers • Bénévoles dirigeants
Modalités	L'association devra choisir d'effectuer une demande pluriannuelle OU une demande annuelle (il ne sera pas possible d'attribuer un financement pluriannuel et un financement annuel à la même association dans le cadre du FDVA1) Attente des précisions nationales d'ici le 15 décembre
Financements	Maximum de 30% de l'enveloppe régionale totale, soit 97 500 €

4. Perspectives « vie associative »

4.1. Étude sur le FDVA2 (LMA)

Impacts de la nouvelle gouvernance et du nouvel objet du fonds de développement de la vie associative sur les acteurs et les bénéficiaires en région

Objectifs poursuivis par le projet d'étude

Il s'agit d'identifier, qualifier et objectiver les plus-values produites, l'adéquation entre la finalité initiale, les objectifs poursuivis et la réalité de mise en œuvre et de repérer les axes d'amélioration éventuels pouvant nourrir la réflexion, l'aide à la décision et le pilotage partenarial du dispositif.

Axes d'investigation

- La gouvernance du FDVA « Financement global-nouveaux projets » – regard sur les collèges départementaux – et ses impacts sur la gouvernance globale du fonds
- L'accès au dispositif : du repérage de son existence à la formulation d'une demande effective
- Les effets et impacts du dispositif sur l'association et son projet

Budget dédié

22 500 euros

4.2. Préparation de l'essaimage « Guid’asso » (mesure AVAL) en région

RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif de lisibilité et visibilité

- Garantir un accès gratuit et de proximité et permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau de l'accompagnement
- Répondre aux besoins d'accompagnement des associations pour leur permettre de pérenniser et d’intensifier leurs actions

Objectif de montée en compétence sur la base d’une culture commune

- Renforcer les acteurs de l'accompagnement
- Répondre aux besoins des acteurs de l'accompagnement

Objectif d’harmonisation et de lutte contre les disparités territoriales et d’adaptabilité accrue aux besoins et partenaires locaux

- Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et faciliter les synergies
- Répondre au besoin d'horizontalité et de structuration des alliances pluri-acteurs et pluri-échelles

4.2. Préparation de l'essaimage « Guid'asso » (mesure AVAL) en région

Pour l'année 2022

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX

- Mobiliser les partenaires clé et mettre en place les instances de gouvernance régionale et départementales nécessaires au projet
- Recruter les co-animateurs au plan régional et au plan départemental qui animeront la démarche aux côtés de l'État (travail en binôme avec DRVA/DDVA)
- Mettre en place un recensement de l'existant et un diagnostic territorial visant à aboutir à un schéma de développement régional (territoires ou thématiques nécessitant un meilleur maillage)

MOYENS MOBILISÉS

- 25 000 euros par co-animateur (1 régional, 5 départementaux), soit 150 000 euros au total
- Préparation et lancement d'un appel à candidatures sur la base du référentiel produit par les régions préfiguratrices
- Présentation de la démarche à l'ensemble des acteurs locaux lors de la journée régionale du 9 décembre à Angers avec le témoignage de la région Centre-Val-de-Loire